

# Brevet d'études professionnelles agricoles **Aménagement de l'espace**



# Spécialité Travaux forestiers

## Quels métiers?

Le BEPA **Travaux forestiers** correspond aux capacités d'un ouvrier qualifié en sylviculture, ou bûcheronnage. Il donne la capacité professionnelle forestière et permet l'installation comme entrepreneur de travaux forestiers.

## **Formation**

La formation vise à la connaissance des milieux forestiers, des écosystèmes, du peuplement forestier, du reboisement, de la lutte contre les incendies...

Elle comporte une initiation à la gestion et l'organisation des chantiers, dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité.

#### Elle prépare:

- à la maîtrise des travaux forestiers et, en particulier, à l'abattage manuel (utilisation et entretien de la tronçonneuse)
- au débroussaillage (utilisation et entretien de la débroussailleuse).
- aux activités de la vie professionnelle (exemple: travail en entreprise forestière) et de la vie sociale.

#### Durée

La durée de la formation est de deux années.

Elle peut être réduite à **un an** sous certaines conditions et après avis du responsable de la formation.

## Contenu

La formation est organisée en modules.

### • 6 modules d'enseignement général « G »

- **G1** Expression, communication et pratique de la langue française
- **G2** Pratique d'une langue étrangère
- **G3** Éducation physique et sportive
- **G4** Vie sociale, civique et culturelle
- **G5** Initiation au monde contemporain
- G6 Mathématiques et traitement de données

### 3 modules de secteur professionnel «S»

- **S1** Connaissance du milieu professionnel
- **S2** Connaissance du vivant
- S3 Transformations de la matière; énergétique

## • 2 modules de spécialité professionnelle « P »

- P1 Bases scientifiques et techniques nécessaires à la réalisation de travaux forestiers
- **P2** Réalisation des travaux forestiers

### Stage

La formation inclut un stage obligatoire d'une durée de six à dix semaines, pouvant être fractionnée, au sein d'une entreprise de travaux forestiers.

Le stage est le support d'un rapport qui sera présenté à l'examen

## Sessions de regroupement\*

Trois sessions d'une semaine chacune par année. Elles se déroulent dans un centre partenaire du CNPR, au LEGTA de Roanne-Chervé (42). Elles sont essentielles pour optimiser vos chances de réussite à l'examen.

<sup>\*</sup> Sous toute réserve de modification

## Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en deux groupes d'épreuves terminales. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes:

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves du premier groupe,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves coefficientées du premier et du deuxième groupe.

#### Trois épreuves du premier groupe : 12 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
n° 1: Expression écrite (G1)	4	2 h 30	écrite
n° 2: Rapport de stage et soutenance	4	0 h 20	orale
n° 3: Étude de thèmes techniques (P1, P2)	4	2 h 30	écrite

#### Six épreuves du deuxième groupe: 12 coefficients

Épreuves		Coef.	Durée	Nature
<b>A</b> :	G1 - G4 - G5, expression écrite	3	2 h 30	écrite
<b>B</b> :	G2, langue vivante	1	15 min	orale
<b>C</b> *:	G3, éducation physique et sportive - biologie	1	variable	orale
<b>D</b> :	G6, mathématiques	1	1 h 30	écrite
E :	S2 - S3, questionnaire à réponses ouvertes	2	2 h	écrite
<b>F</b> :	S1 - P1 - P2, modules professionnels	4	1 h 45 (maxi)	pratique et orale

<sup>\*</sup> Les candidat(e)s de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense à cette épreuve. Vous êtes obligatoirement dispensé(e) des modules d'initiative locale (MIL) et du module d'adaptation régionale (MAR).

## Conditions d'inscription

- Soit être titulaire d'un CAP ou d'un CAPA,
- soit avoir suivi une classe de 3e,
- soit justifier de 12 mois d'activité professionnelle.

# Dispense d'épreuves

- Les candidat(e)s déjà titulaires d'un BEPA dans une autre option ou spécialité peuvent être dispensé(e)s des épreuves communes aux deux options ou spécialités.
- Les candidat(e)s déjà titulaires d'un BEP ou d'un diplôme classé au moins de niveau 4 (exemple: baccalauréat) peuvent être dispensé(e)s des 5 épreuves suivantes :
- épreuve du premier groupe : épreuve n° 1;
- épreuves du deuxième groupe:
  - épreuve A,
  - épreuve B,
  - épreuve C,
  - épreuve D.

## Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous avez la possibilité de repasser tout ou partie des épreuves selon la modalité des épreuves terminales.

• Vous êtes redoublant(e) ajourné(e) à l'examen d'un établissement autre que le CNPR, vous pouvez bénéficier de cours dispensés par le CNPR, mais pour vous inscrire à l'examen, vous devez prendre contact avec le SRFD\*\* de votre région dès le mois d'octobre précédant l'année de votre

Dans ce cas, vous avez deux possibilités:

- repasser la totalité des épreuves,
- conserver le bénéfice de notes même si elles sont inférieures à 10/20.
- Vous êtes redoublant(e) du CNPR ajourné(e) à l'examen, vous pouvez bénéficier de cours dispensés par le CNPR. Vous avez la possibilité de ne conserver que vos notes supérieures ou égales à 10/20.

Attention! Si vous remettez en cause la note obtenue à une épreuve constituée de plusieurs modules, vous devez repasser l'ensemble des modules constituant cette épreuve.

<sup>\*\*</sup> SFRD : Service Régional de la Formation et du Développement. Voir page 76.



# Brevet d'études professionnelles agricoles

# Conduite de productions agricoles





2 spécialités au choix:

- Productions animales
- Productions végétales

## Quels métiers?

Le BEPA **Conduite de productions agricoles** atteste l'acquisition des compétences pour exercer une fonction d'ouvrier qualifié dans une exploitation agricole.

Remarque: pour les personnes nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1971, le BEPA procure la Capacité professionnelle agricole.

## **Formation**

La formation vise à la connaissance des techniques, des moyens de production et à la maîtrise de la conduite d'un atelier de production animale ou végétale.

Elle comporte une initiation:

- aux techniques et savoir-faire d'élevage (rationnement, conduite de la reproduction, de la santé et de la production du troupeau, manipulations),
- aux opérations culturales,
- à l'utilisation des équipements et matériels.

#### Durée

La durée de la formation est de deux années.

Elle peut être réduite à **un an** sous certaines conditions et après avis du responsable de la formation.

#### Contenu

La formation est organisée en modules.

#### 6 modules d'enseignement général «G»

G1	Expression, communication et pratique de la langue
	française

G2 Pratique d'une langue étrangère

**G3** Éducation physique et sportive

**G4** Vie sociale, civique et culturelle

G5 Initiation au monde contemporain

G6 Mathématiques et traitement de données

## • 3 modules de secteur professionnel «S»

**\$1** Fonctionnement des systèmes d'exploitation

**S2** Connaissance du vivant

S3 Transformations de la matière ; énergétique

#### 2 modules de spécialité professionnelle «P»

P1 Fonctionnement et résultats d'un processus de production végétale ou animale

**P2** Conduite d'un processus de production végétale ou de production animale

Pour les modules P1-P2, deux spécialités sont proposées :

#### 1- Productions animales\*

Un support professionnel au choix parmi les six proposés:

- bovins lait
- bovins viande
- ovins lait
- ovins viande
- équins
- porcins

#### 2- Productions végétales

Un support professionnel (culture d'hiver) obligatoire :

– blé

Un support professionnel (culture de printemps) au choix parmi les deux proposés:

- maïs
- tournesol

## Stage

La formation inclut un stage obligatoire d'une durée de six à dix semaines, pouvant être fractionnée, au sein d'une exploitation agricole.

Le stage est le support d'un rapport qui sera présenté à l'examen.

## Sessions de regroupement\*

Trois sessions d'une semaine chacune par année. Elles se déroulent dans des centres partenaires du CNPR, notamment le CFPPA d'Yssingeaux (43) et le CFPPA de

Vesoul (70).
Elles sont essentielles pour optimiser vos chances de réussite à l'examen.

\* Sous toute réserve de modification.

<sup>\*</sup> Le maïs-fourrage et l'herbe (« pour les herbivores ») ou le maïs-grain et le blé (« pour les porcins ») sont étudiés en tant que **cultures associées** à la production animale choisie.

## Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en deux groupes d'épreuves terminales. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves du premier groupe,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves coefficientées du premier et du deuxième groupe.

#### Trois épreuves du premier groupe : 12 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
n° 1: Expression écrite (G1)	4	2h30	écrite
n° 2: Rapport de stage et soutenance	4	0 h 20	orale
n° 3: Étude de thèmes techniques (P1, P2)	4	2 h 30	écrite

#### Six épreuves du deuxième groupe: 12 coefficients

Épre	ıves	Coef.	Durée	Nature
<b>A</b> :	G1 - G4 - G5, expression écrite	3	2 h 30	écrite
<b>B</b> :	G2, langue vivante	1	15 min	orale
C*:	G3, éducation physique et sportive - biologie	1	variable	orale
<b>D</b> :	G6, mathématiques	1	1 h 30	écrite
E :	S2 - S3, questionnaire à réponses ouvertes	2	2 h	écrite
<b>F</b> :	S1 - P1 - P2, modules professionnels	4	1 h 45	pratique et orale

<sup>\*</sup> Les candidat(e)s de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense à cette épreuve. Vous êtes obligatoirement dispensé(e) des modules d'initiative locale (MIL) et du module d'adaptation régionale (MAR).

## **Conditions d'inscription**

- Soit être titulaire d'un CAP ou d'un CAPA,
- soit avoir suivi une classe de 3e,
- soit justifier de 12 mois d'activité professionnelle.

# Dispense d'épreuves

- Les candidat(e)s déjà **titulaires d'un BEPA dans une autre option ou spécialité** peuvent être dispensé(e)s des épreuves communes aux deux options ou spécialités.
- Les candidat(e)s déjà **titulaires d'un BEP ou d'un diplôme classé au moins de niveau 4** (exemple : baccalauréat) peuvent être dispensé(e)s des 5 épreuves suivantes :
- épreuve du premier groupe : épreuve n° 1;
- épreuves du deuxième groupe :

épreuve A,

épreuve B,

épreuve C,

épreuve D.

## Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous avez la possibilité de repasser tout ou partie des épreuves selon la modalité des épreuves terminales.

• Vous êtes redoublant(e) ajourné(e) à l'examen d'un établissement autre que le CNPR, vous pouvez bénéficier de cours dispensés par le CNPR, mais pour vous inscrire à l'examen, vous devez **prendre contact avec le SRFD\*\* de votre région** dès le mois d'octobre précédant l'année de votre examen.

Dans ce cas, vous avez deux possibilités:

- repasser la totalité des épreuves,
- conserver le bénéfice de notes même si elles sont inférieures à 10/20.
- Vous êtes redoublant(e) du CNPR ajourné(e) à l'examen, vous pouvez bénéficier de cours dispensés par le CNPR. Vous avez la possibilité de ne conserver que vos notes supérieures ou égales à 10/20.

**Attention!** Si vous remettez en cause la note obtenue à une épreuve constituée de plusieurs modules, vous devez repasser l'ensemble des modules constituant cette épreuve.

<sup>\*\*</sup> SFRD : Service Régional de la Formation et du Développement. Voir page 76.